

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne ; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr. ; France et Etranger : 12 fr.

Les sièges du Grand Conseil sont disputés

Jamais de mémoire de vieux Tunisien Tunis n'avait eu autant de candidats briguer un siège à la Conférence Consultative pour faire notre bonheur. et le leur qu'il y en a aujourd'hui sur les rangs pour le Grand Conseil.

Cinq listes sont en présence soit trente-cinq candidats pour décrocher la timbale en l'espèce un mandat de grand conseiller !

L'électeur s'y perd d'autant plus qu'on lui donne des conseils, qu'il saisit difficilement, sur la façon dont il doit voter s'il veut voir élire ses amis. Sa pauvre cervelle n'y comprend rien avec ce casse-tête chinois qu'est le système d'Hondt plus communément appelé système Hondt.

Dans cette élection, nous allons écrire cette farce, il n'y a réellement, malgré les drapeaux divers sous lesquels s'abritent les candidats, que deux partis en présence : ceux qui acceptent le nouveau Grand Conseil sans grand enthousiasme peut-être, mais l'acceptent tout de même avec ses tares, faisant confiance au résident qui a promis des retouches après un essai loyal et les autres qui sans essai loyal ou non en demandent le remplacement et sont bien résolus s'ils sont élus à livrer bataille jusqu'à ce qu'il ait été rejoint par sa devancière la Conférence Consultative.

La question résidentielle ou antirésidentielle n'est posée par personne. On fait encore confiance au Résident parce qu'on reconnaît qu'il ne reste pas complètement fermé aux suggestions s'il les trouve bonnes. La série de décrets qu'il vient de faire paraître sous des inspirations diverses en est l'indice. Mais dit-on, pourquoi a-t-il créé ce Grand Conseil qui fait crier, hurler même tout le monde par sa composition ? Ne pouvait-il remanier la Conférence Consultative en étendant ses attributions et ses pouvoirs ce qui ne l'eût pas empêché de créer ses conseils de caïdat ou de région ?

Assurément, mais l'innovation n'eût pas porté sa marque et il était loin de s'attendre à voir se lever cette opposition après les plus flatteuses approbations venues d'en haut.

L'opposition est venue toute seule. Le « Journal Officiel Tunisien » seul l'a déclanchée. Le décret du 13 juillet a paru au moment des grandes siestes. On a eu ainsi tout le loisir de le lire à tête reposée et de découvrir que le Grand Conseil loin de donner satisfaction aux aspirations de la colonie, marquait même un recul sur la Conférence Consultative...

Inde iras.
La presse libre ne put moins faire que de se faire l'écho des « on dit » et d'ouvrir ses colonnes aux protestataires.

Le « Républicain » de Constantine, journal du député-maire de Constantine, notre ami, M. Emile Morinaud, contribua pour une grande part à mettre bien en évidence les défauts de la nouvelle assemblée en la comparant aux délégations financières algériennes, il attaqua même aussi les conseils de caïdat et de région.

Sa plume avertie montra les lacunes, indiqua les remèdes qu'on se garda d'exécuter.

Finalement nous arrivons à la veille de la consultation électorale avec cinq listes qu'on peut classer en deux camps comme nous l'indiquons plus haut. Les voix risquent de s'éparpiller sans apporter l'éclaircissement qui est nécessaire et qui se produirait sûrement s'il n'y avait en présence que deux listes pour ou contre le maintien du Grand Conseil avec ou sans retouches.

D'un côté, liste Omessa, Huard, Vaquier etc., etc., de l'autre liste colonel Felici, Steha-Bourdillon, Duran-Angliviel, Eckert, Guessier, Minangoïn, Cattian.

Est-il trop tard pour qu'une entente s'établisse ?

A Soussé, nous n'avons pas besoin de dire que nos préférences vont à la liste de notre ami le sénateur Gallini qui s'emploiera, comme l'a écrit le « Sahel » de cette ville à faire apporter assez de retouches à la nouvelle assemblée pour la rendre sinon populaire du moins la faire accepter par ses adversaires.

BULLETIN

Encore une expulsion !

Qu'on se rassure, ce n'est pas en Tunisie qu'elle a eu lieu, mais au Maroc. Et c'est naturellement, comme toujours, un journaliste français qui en a été l'objet. Ce sont, du reste, toujours eux qui sont visés par les mesures d'exception.

Ne sont-ils pas les éternels perturbateurs ? les empêcheurs de... danser en rond ? les semeurs d'idées... subversives et malsaines comme par exemple de trouver le Grand Conseil inférieur à la Conférence Consultative ? Les trouble-fêtes ? Alors, haro, non sur le baudet, mais sur eux.

Si le maréchal Lyauté n'a pas gagné son bâton sur le Rhin, il peut mettre à son actif... sept expulsions, chiffre imposant. Cela ne vaut-il pas mieux qu'une grande victoire ?

Mais que dire de nos dirigeants — Millerand en tête — qui permettent ces mesures ?

D'autant plus qu'en l'occurrence le journaliste est frappé non pour des articles de journaux, mais pour un fait d'ordre privé !

L'expulsé ? Notre confrère M. Geo Jourdan, directeur de la « Gauche Marocaine » de Casablanca.

Voici comment notre excellent confrère Rutily, directeur du journal Meknès-Fez, raconte le fait avec toute la circonspection qu'il faut, car la colère du maréchal pourrait s'étendre sur lui :

M. Geo Jourdan a été expulsé pour un fait privé. Qu'est-ce que cela veut dire ? Nous ne pouvons que déplorer de pareilles mesures, quel qu'en soit le motif, quelle que soit la personne en jeu.

Il y a des juges au Maroc, juges civils ou militaires. Si un citoyen transgresse la loi, ils sont là pour apprécier, absoudre ou condamner.

« On ne nous empêchera pas de dire que l'expulsion est un acte arbitraire. »

Nous ne saurions trop féliciter notre confrère d'avoir osé dire tout haut dans le pays du baillon ce que tout le monde pense tout bas.

Mais cela n'a pas de prise sur le maréchal qui est tabou puisque malgré ses déclarations retentissantes de respect pour le fils des quarante rois qui, en mille ans, ont fait la France, il a pu rejoindre le Maroc et y accomplir le dernier exploit que nous rapportons.

Et maintenant à qui le tour ? Qui sera l'expulsé de demain ? Les paris sont ouverts.

Une faute qu'il ne fallait pas commettre



Au lieu de laisser la résidence générale, c'est-à-dire la Maison de France, de tous les Français, en dehors du « fourbi électoral » en chargeant le contrôleur civil de toutes les opérations électorales, depuis la réception, des déclarations de candidature jusqu'à la proclamation définitive des élus, M. le Résident aurait évité la pénible obligation — nous le pensons du moins — dans laquelle on dit se trouver quelques candidats de lui dépêcher un huissier... en chair et en os.

L'argument fourni comme fin de non-recevoir ne nous paraît pas très probant, à nous, esprit simpliste. Les candidats n'étant pas dans le secret des dieux et encore moins des chancelleries n'ont pu savoir qu'au moment où elle a été rendue publique la décision des gouvernements de porter l'affaire de vant le tribunal de la Société des Nations.

Or, à ce moment, le délai de dix jours imparti pour formuler les oppositions était passé, donc la protestation nous semble fondée en droit et en fait. Est-ce à dire que nous l'approuvons ? Nullement.

L'huissier aurait pu être dépêché au Contrôle civil et en cas de refus de la part du contrôleur civil de recevoir le papier bleu, au parquet du tribunal.

La Résidence l'a accepté, n'en parlons plus.

Mais pourquoi cette protestation vis-à-vis de nos nouveaux compatriotes qui ont accepté, avec joie d'entrer dans la grande famille française ?

Quelle que soit la décision du tribunal de la Société des Nations ils sont et demeureront Français, ne le seront plus, peut-être, ceux qui n'entendent pas bénéficier du décret du 8 novembre 1921 et désirent rester sujets britanniques.

Et ceux-là on peut en être sûr et certain ne prendront pas part au vote.

Alors ? Alors l'envoi de l'huissier apparaît comme une facétie de gais candidats désireux de s'amuser un brin avant les élections.

Encore une désillusion

Pour enlever le vote des millions nécessaires à la construction de la ligne de Matour aux Neftas on fit miroiter aux yeux de nos naïfs délégués à la Conférence Consultative l'importance du gisement — plusieurs millions de tonnes — de minerai de fer des Neftas qu'on disait être de toute première qualité, semblable à celui de Briey, concédé à la puissante société du Mokta el Hadid qui s'offrait, du reste, à construire à ses frais un chemin de fer des Neftas à Tabarka et un port à cette ville.

Pourquoi a-t-on refusé cette offre ? oui, pourquoi, nous n'aurions pas aujourd'hui à reténir l'aveu du directeur des Travaux publics que le minerai des Neftas sur lesquels on comptait pour alimenter la ligne fait défaut parce qu'il ne vaut rien ou du moins contient des impuretés qui rendent son placement difficile tout comme celui de Nebeur.

Et nous resterions avec nos pauvres millions sur les bras si fort heureusement la ligne n'avait un débouché naturel : Tabarka, en attendant son prolongement sur La Calle et Bône ce qui la rend intéressante. Tandis que pour Nebeur, pays perdu dans la brousse, la gaffe commise à coups de millions menace de nous rester complètement pour compte ; nulle agglomération importante, nulle mine susceptible de fournir un trafic suffisant ne se trouvant dans la région à l'exception de l'Ouenza dont l'Algérie entend garder toute la production pour son port de Bône.

Aussi voit-on une ligne de 146 kilomètres à voie large s. v. p. desservie seulement par un train montant un jour et descendant le lendemain et encore pas sur toute sa longueur, une partie de 39 kilomètres de la Mordja à Nebeur étant fermée à toute exploitation depuis de longues années faute de trafic suffisant.

Et dire que nous n'avons aucun recours contre les auteurs responsables du gaspillage de nos pauvres millions le Mokta et autres Donegani !

Et maintenant à qui le tour ? Qui sera l'expulsé de demain ? Les paris sont ouverts.

Echos et Nouvelles

Le Sénateur Gallini à Tunis
Nous vous étions très heureux de revoir parmi nous notre ami le sénateur Gallini arrivé dimanche matin par le Duc d'Aumale avec Mme Gallini.

Quelques amis fidèles et dévoués s'étaient rendus de grand matin au port pour les attendre mais le bateau n'est arrivé qu'à huit heures.

Nous avons constaté avec plaisir que la santé du sénateur s'est grandement améliorée et s'il voulait suivre un peu les prescriptions des docteurs la guérison serait prochaine et complète.

La maladie de la cigarette est incurable chez lui et ce qu'il y de profondément regrettable c'est que tous ses amis — et dieu sait s'il en a — s'évertuent comme à plaisir à favoriser son penchant pour la funeste et pernicieuse herbe à Nicot qui lui est absolument défendue.

Nous souhaitons à Mme Gallini une respectueuse bienvenue et adressons à notre amis nos plus affectueux souhaits de bienvenue, de bon séjour et de complet rétablissement à la santé, et un plein succès aux prochaines élections.

Au Cheikat el Médina
La Tunisie Française a annoncé que le ministre de la plume qui cumule cette fonction avec celle de président de la municipalité de Tunis et de Cheik el Médina cesserait à la fin de l'année de s'occuper de la Médina pour se renfermer dans son rôle de ministre.

Et elle lui donne comme successeur probable M. Lakhoua, délégué à la Médina.

Nous ne croyons pas notre confrère très exactement renseigné.

Dans les milieux indigènes on cite nos amis le général Younés Hadjoui, ancien délégué lui-même à la Médina, trente ans caïd, actuellement directeur du protocole, et Si Sakhat, caïd de Stax qui serait en ce cas remplacé par Si Chedli Okbi caïd de Souk el-Arba. Les états de service de Si Lakhoua ne sauraient être mis en parallèle avec ceux de Si Younés Hadjoui ou de l'excellent caïd de Stax.

Mais celui-ci voudrait-il troquer son important caïdat — 80 à 100.000 fr. de revenus par an environ — pour avoir le plaisir de venir à Tunis en un temps où l'argent est plus que jamais roi de la terre ?

Nous penchons alors pour la nomination de Si Younés Hadjoui et ce choix serait excellent et favorablement accueilli aussi bien par les indigènes que par la population française.

La « Vigie Tunisienne »

Nous avons reçu le premier numéro de la « Vigie Tunisienne », journal très intéressant, absolument indépendant, que vient de faire paraître notre excellent et brillant confrère M. René Garnier, avocat au barreau de Tunis.

La « Vigie » s'occupera plus spécialement de la première région, c'est-à-dire de Bizerte-Ferryville-Matrouh-Béja-Souk-el-Khémis-Souk-el-Arba-Ata-Draham et Tabarka.

Nos meilleurs souhaits de longue vie et prospérité.

Election du Grand Conseiller de la Communauté Israélite de Tunis

Par 36 voix sur 46 votants M. Eugène Bessis a été élu grand conseiller de la Communauté Israélite de Tunis son concurrent M. Hayat a obtenu 10 voix.

Nos vives félicitations ainsi qu'à M. Anguste Krief de la Maison Bell conseiller municipal de l'Ariana qui a été élu conseiller régional.

Le ministre Khéreddine

Les bruits les plus sinistres que nous ne voulons pas rapporter circulent sur le compte du Ministre Khéreddine parti cet été pour Constantinople et dont on n'a plus de nouvelles paraît-il, depuis longtemps.

On dit même que sa famille aurait été avisée qu'un télégramme n'aurait pu lui être remis le « destinataire étant inconnu » à l'adresse qu'il avait laissée en partant.

Nous ne donnons naturellement cette nouvelle que sous les plus expresse réserves.

La vie au Maroc, en Tunisie et en Algérie

Nous avons donné dans notre avant-dernier numéro un aperçu des prix des denrées et du poisson au Maroc et à Tunis qui sont doublement plus élevés ici. Il est inadmissible qu'une crémée municipale qui devrait être la régulateur du marché aux poissons tienne la dragée haute au public et fasse payer les prix scandaleusement abusifs qui sont affichés tous les matins, ce qui permet aux revendeurs de la poissonnerie de forcer les leurs.

Et ce qu'il y a de révoltant, c'est que nous sommes les seuls à Tunis de toute l'Afrique du Nord à être exploités d'une façon criminelle malgré notre situation au bord de la mer.

A Constantine, située à 90 kilomètres de Philippeville, le poisson de 1^{er} choix, rougets de roche, pageots, mérots, soles se vend 3 fr. le kilo et celui de 2^e choix 2 francs ; avis de M. Cacioto, armateur à Philippeville aux Constantinois.

Nous demandons à nos autorités de s'occuper de la question et de nous traiter comme au Maroc et en Algérie.

Le Maroc a encore une supériorité sur la Tunisie. On peut s'y faire confectionner un costume en belle draperie pure laine à partir de 99 francs et un costume de 140 fr. donne droit à un pantalon fantaisie par dessus le marché !

La façon d'un complet-veston avec belle doublure 75 francs et avec doublure de première qualité 85 francs, alors qu'ici c'est : 125, 150 et même 175 fr. !

Par exemple on n'y connaît pas là-bas la loi de 8 heures que le maréchal Lyauté s'est obstinément refusé à mettre en vigueur. Et voilà pourquoi le Maroc et l'Algérie nous sont supérieurs et la vie y est moins chère aux pauvres bougres.

Nos relations ferroviaires avec l'Algérie

Dans un récent article consacré au raccordement de notre ligne de Tabarka au chemin de fer de Bône à La Calle nous avons attribué au père de M. Barris, maire, conseiller général et délégué financier des propos qui ont été tenus en réalité par M. Florian Fabre entrepreneur du port de La Calle et conseiller général de cette ville.

M. Florian Fabre prétendait que c'était une faute que d'avoir construit la ligne de Bône à Tunis par Souk-Ahras la vraie ligne de Bône à Tunis aurait dû passer par La Calle et Tabarka d'abord parce que plus courte d'une cinquantaine de kilomètres ensuite parce qu'elle aurait évité le tracé montagneux de Souk-Ahras qui empêcherait son rendement de se développer.

Comme il y a plusieurs décades d'années de cela M. Florian Fabre ne prévoyait pas la construction des massives et puissantes machines Compound en service aujourd'hui sur une partie de notre réseau tunisien.

Cette rectification faite nous nous excusons auprès de M. Barris fils qui déploie dans l'exercice des trois mandats qu'il détient une activité débordante dont ses électeurs lui savent un gré infini puisqu'ils viennent de le réélire conseiller général à une majorité imposante.

A la saison dernière du Conseil général de Constantine qui a eu lieu le mois dernier, M. Barris a déposé un rapport demandant au nom de la commission des travaux publics la réalisation du rachat du petit chemin de fer de Bône à La Calle et prié M. le préfet de faire toute diligence pour que le Conseil puisse être saisi de la question dans le plus bref délai au besoin dans une session extraordinaire ; ce vœu a été adopté à l'unanimité après que le président eût félicité M. Barris de son remarquable rapport.

Une fois le rachat opéré il s'agira de remplacer la voie étroite par la voie large et de la prolonger jusqu'à la frontière tunisienne où de notre côté nous aurons à construire les quelques kilomètres nécessaires pour nous raccorder à la voie algérienne et ainsi il y aura entre l'Algérie et la Tunisie un nouveau raccordement ferroviaire très important en attendant les autres car il faut bien qu'un jour ou l'autre on fasse tomber cette muraille de Chine qui nous sépare et nuit à nos relations de toutes sortes.

En attendant, les Algériens ne semblent pas disposés ni d'humeur à voir sortir les phosphates du Djebel Onk par la Tunisie. Après nos amis MM. Gaston Thomson et Emile Morinaud, ce sont MM. Roux-Freissineng, député d'Oran et Abbo député d'Alger qui viennent d'être entendus par la commission des Travaux publics de la Chambre des députés.

M. Roux-Freissineng a déclaré qu'il estime qu'il est du plus grand intérêt pour l'Algérie que les phosphates du Djebel-Onk, dont l'extraction peut atteindre deux millions de tonnes (?) annuellement, soient transportés par une voie ferrée exclusivement algérienne au port de Bône.

Puis il a discuté les avantages que, suivant les inventeurs, offrirait le passage par la Tunisie.

Si un raccord de 30 kilomètres suffit pour joindre le Djebel Onck au chemin de fer de Sousse, la largeur de cette voie de un mètre, aboutissant à un port insuffisamment outillé (!!!), ne permettrait pas l'exploitation normale d'un gisement aussi important.

La transformation en voie large de la voie étroite et les travaux d'amélioration du port coûteraient autant que la construction de la voie d'Algérie.

Le député d'Oran a souligné que le consentement des Délégations algériennes, maîtresses de la concession, serait en tout cas indispensable, d'accord avec le gouvernement tunisien, ce qui demanderait certainement très longtemps.

M. Abbo a exposé rapidement les mêmes raisons que son collègue pour affirmer les droits des ports algériens à l'exportation des minerais et des phosphates algériens.

Il soutient donc le principe de l'exploitation par le port de Bone, mais il reconnaît que les chiffres fournis par les inventeurs du Djebel-Onck méritent de retenir l'attention du Parlement et des Délégations financières.

Dans l'intérêt des finances algériennes, il convient d'exploiter le Djebel Onck avec le maximum de rendement possible.

S'il était nettement démontré que l'exportation par l'Algérie est un obstacle absolu à l'exploitation de ce gisement considérable, étant donné que le revenu à en tirer pour la Colonie devrait être vraiment important, il serait possible d'envisager la solution proposée de l'écoulement des phosphates du Djebel-Onck par la Tunisie, quoique M. Abbo estime que le protectorat montre peu d'empressément à accepter que les produits de ce gisement soient transités par la Tunisie.

De toute façon, a conclu le député d'Alger, il sera absolument nécessaire de tenir compte avant tout, de l'opinion des assemblées algériennes.

Que l'Algérie fasse ou non sortir ses phosphates du Djebel Onck par la Tunisie peu nous chaut mais nous ne pouvons pas laisser dire encore une fois que nos chemins de fer ne sauraient suffire à transporter toute la production du Djebel Onck pas plus que le port de Sousse serait insuffisant.

La ligne d'Henrich Souatir est en mesure d'effectuer tous les transports qu'on peut lui fournir malgré sa voie d'un mètre et le port de Sousse de recevoir tous les navires nécessaires au chargement de tous les phosphates du Djebel Onck.

Mais ne craint-on pas que cette masse si importante de phosphates jetée sur le marché mondial n'avilisse les prix au point de rendre toute exploitation impossible car il n'y a pas que le Djebel Onck dans l'Afrique du Nord ?

Le Maroc producteur de phosphates

M. Georges Bousset, député a posé par la voie du « Journal Officiel » les questions suivantes :

1. Les quantités de phosphates extraites de la zone française du Maroc, mois par mois, de janvier au 30 septembre 1922:

2. Les quantités de phosphates transportées du lieu d'exploitation au port:

3. Les quantités de phosphates exportées mois par mois, hors du Maroc avec l'indication du lieu de destination.

4. La teneur moyenne des phosphates ainsi exportés:

5. Les prix auxquels ces phosphates ont été vendus ainsi que les firmes ou particuliers qui les ont acquis.

Il faut remercier le député M. Bousset d'avoir posé ces diverses questions au Ministre des affaires étrangères.

Le Maroc a fait appel aux connaissances d'un spécialiste M. Beaugé, ancien directeur de la Cie de Gafsa, après M. Burseaux qui a apporté là-bas les méthodes commerciales en usage, à son ancienne compagnie pour la vente des phosphates.

C'est ainsi que l'Etat marocain a plusieurs-uni à Paris: le Portugal et la Hollande; l'autre pour le Danemark, la Suède et la Norvège, un troisième pour la Belgique, la Suisse la Tcheco-Slavie, l'Autriche et l'Allemagne.

Le Maroc a donc bien de l'argent pour se permettre de vendre par l'intermédiaire de représentants à si longue échéance car le phosphate n'est généralement payé que six mois après la livraison.

Ne pouvait-il avoir un acheteur général et ne pas se lancer dans une opération commerciale comme celle qu'il a adoptée et qui convient peu à un Etat ?

SUR LE P. L. M.

D'accord avec la Cie du Nord, la Cie P. L. M. vient de mettre en marche un train rapide de Calais à Vitteville et retour avec 2èmes classes. W-R-lits salons etc. etc.

Ce train part de Calais à 14 h. 57. de Paris P. L. M. à 20 h 45 arrive à Marseille à 9 h 26 au retour départ de Marseille à 19 h 35 arrivée à Paris P. L. M. à 5 h 25 à Calais à 15 h 20 à Londres à 19 heures.

Le nouveau rapide sera maintenu quotidien pendant la saison d'été entre Calais et Marseille.

Les Chefs des familles nombreuses dont les cartes de famille sont périmées ou sur le point de l'être ou qui désirent faire la demande de cartes de familles pour le Réseau P. L. M. Métropolitain doivent adresser leurs demandes à l'Inspecteur Divisionnaire. Représentant la Cie P. L. M. en Algérie et en Tunisie, 3 Rue Dumont d'Urville à Alger qui leur délivrera ces cartes.

Il est rappelé que les dites cartes sont valables sur tous les Réseaux Français, Algériens, Tunisiens et Marocains.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que la Diemaia des Habous a commencé à publier les affiches des immeubles urbains destinées à la location pour l'année 1923. Ces affiches sont placardées dans les principaux centres de la ville et les Administrations publiques.

Les adjudications ont lieu tous les lundis et Jendis de chaque semaine.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Administration des Habous à Tunis bureau numéro 14.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que l'adjudication des trois parcelles de terre dites Henchir Harouri Bir-el-Kolla, Bir-Naba, situées dans l'henchir Teherit habous de la zaouia Sidi-Abdel ben Hamouda, aura lieu à Kélibia, le vendredi 24 courant et non à Menzel-Tenime comme il a été précédemment annoncé.

Brevet d'Invention

Transmission de mouvement utilisant deux galets de friction parallèles. Brevet tunisien N. 1.648 du 4 décembre 1919 et addition N. 112 du 4 septembre 1920. au nom de M. J. Estrade.

Les deux galets sont portés par un châssis dans lequel leur axe peut coulisser: ces galets sont appelés l'un vers l'autre par un ressort faible sont intercalés entre la roue motrice et la roue réceptrice.

Dès que la roue motrice tourne, elle entraîne vers la ligne des centres des roues l'un des galets qui, en se coinçant entre les dites roues, les entraîne.

En écartant les galets, la liaison entre les roues motrice et réceptrice est supprimée.

Pour toutes offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur, 20, rue de Russie à Tunis.

SERVICE ELECTRIQUE

La Cie du Gaz et des Eaux de Tunis a l'honneur d'informer ses abonnés que par suite du retard apporté par les constructeurs dans la livraison d'un important matériel destiné au renforcement de ses installations, la puissance disponible des usines restera encore limitée jusqu'à nouvel avis. La Compagnie voit donc obligée de rappeler aux intéressés les prescriptions suivantes de l'arrêté du 28 Octobre 1921 Journal Officiel n° 90 du 9 Novembre 1921

1°) Force motrice. — Il est interdit de faire fonctionner les moteurs pendant les heures suivantes :

de 17 h. 00 à 20 h. — Décembre :
de 17 h. 30 à 20 h. — Janvier :
de 18 h. 00 à 20 h. — Février :

2°) Eclairage des vitrines. — Le maximum d'intensité lumineuse pour l'éclairage direct ou indirect des étalages est fixé à 25 vats par mètre carré de surface vitrée de la devanture.

Les abonnés sont priés de se conformer aux prescriptions ci-dessus dans l'intérêt général. Toute infraction à ces dispositions fera l'objet des sanctions prévues dans l'arrêté sus-visé.

EXCELSIOR

le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, à réduit le prix de ses abonnements.

La collection d'EXCELSIOR

constitue une documentation photographique de 1^{er} ordre.

Prix des Abonnements aux Colonies : Trois mois, 18 fr. | Six mois, 34 fr. | Un an, 65 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, sur mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste des PRIMES GRATUITES

FOURTE ACCRÉDITÉS SUR L'AGENCY AU MARIAGE

Kola Sport... stimule

Pourquoi Paraitre Vieille Si Vous Pouvez Facilement Vous Rajeunir

Et Vous Embellir En Même Temps Succès Garanti

Vous pouvez en faire la preuve sur votre propre visage en l'espace de 3 minutes.



Adoptée par Mme Sarah Bernhardt, Mlle Marthe Chenal, Mme Marguerite Corne et nombre d'autres grandes artistes et femmes exquis. Il est absolument garanti qu'un seul pot de cette crème employé selon les indications détaillées et jointes à chaque pot, vous rajeunira. Vous rendra plus jeune et fort en faisant disparaître les déficiences de votre teint, adoucir et blanchir votre peau. Si vous n'obtenez pas ces résultats, la Maison Tolson, 7, rue Argot, Paris, vous rembourse le montant de votre argent sans aucune demande. — En vente dans toutes les bonnes maisons.

La Côte du Soleil

Korbous

Etablissement Thermal sous la Direction d'un médecin. — Masseurs diplômés expérimentés. Les Hôtels sont exploités par la compagnie, avec des prix de pension de 25 frs par jour l'Hôtel des Thermes 20 frs. à l'Hôtel des Sources comprenant chambre, petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (vin non compris).

Un restaurant caché est installé à Korbous. Location de villas et d'appartements.

Transports automobiles en auto-car - Maison Berliet, Avenue de Carthage. Départ à 8 h. du matin. Retour à Tunis à 18 h 12

POUR VOS TRACTEURS POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. Comptoir Général des Produits Lubrifiants. Av. J.-Ferry - Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème

BERNA

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires: 3 rue des Belges - Tunis
Fabrique de Lits en tous genres et de tous systèmes (Maison Française)
Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
MAGASIN: 16, Rue Bab Souika, 16 -- TUNIS
Téléphone: 9.41

Maisons Recommandées

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — Boccara et Nizard — Gros et eDmi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1. Rue Léon-Roches - Tunis.

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Comby, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz MAUD MAUD EUVÉ, 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minaud et Fils, ancien Auceurtier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations — Magnéto — Toutes Machines Electriques Rebobinage - Entretien.

Droguerie de la Poste — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.

es GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Licari, pp^e, 1, Place Pichon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{res} marques connues - A telier de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Bra-mi frères et Cie, pp^{es}.

MANSOUR BEN GEMMA — Shyp Oubal-ler — Fournitures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Pharmacie Scemama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod — Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoua - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 6 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul dépôt du gant "Perrin", des parapluies "Revel" et parfumerie "Arys". — Fournitures complètes pour couturiers et coiffeuses.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONNESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

MAURICE AZERM 11, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERM Tunis — Téléph. 8.48 — Quincallerie - Ferronnerie - art. de ménage et chauffage - Fournitures générales pour mines et entreprises de travaux publics.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire — Sousse Tunisie — Consommations de premier choix - Liqueurs à marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI H17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira -- Tunis.

SEMPRE AVANTI

Dépôt de Vins de Tunisie
Sirops - Liqueurs et Limonades
GROS ET DÉTAIL
GIUSEPPE BUX 12, Avenue Kranz, 12 SOUSSE
Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur

VÊTEMENTS

J. BELL

6, Rue d'Italie, Tunis

Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance
Le meilleur marché de tout TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE : TUNIS - BIZERTE - SFAK - SOUSSE MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
et toutes opérations de Banque Location de compartiments de COFFRES - FORTS
Délivrance de BONS DE LA DEFENSE NATIONALE rapportant des intérêts aux suivants :
1 mois à 3.00% o/o - à 3 mois 3.50 o/o - 6 mois à 4 o/o - à 1 an 4.50 o/o.

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 57.720.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laftite - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4 77 Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPOT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache - Paquebots - Poste Français AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{DE} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI & G. FALORNI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —
Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine Italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS
 Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjez-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque : Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS ou à ses agences de l'Intérieur.

L'huile qui graisse le plus «- Vacuum Mobiloil -»
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAK
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances » (17^{me} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à "OFFICE FRANÇAIS".

Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L' "OFFICE" se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos "PETITES ANNONCES" rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
89, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAK
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Truileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — Tél. 1.9 NISTU